

Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026

CONSULTATION DU PUBLIC - 24/08 au 18/10/2020

Contributions du public et réponses apportées

PREAMBULE

Le projet de PCAET du Pays des Achards a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2019.

Avant son adoption définitive, une consultation du public a été organisée du 24 août au 18 octobre 2020, par voie électronique sur la plateforme <https://participer.ecollectivitesvendee.fr>, accessible depuis le site internet du Pays des Achards. Les documents étaient également consultables sur support papier au siège de la Communauté de communes et dans les 9 mairies, où un registre était tenu à la disposition du public.

Cette phase de consultation avait pour objectif de permettre la participation effective du public à l'élaboration du projet final du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le présent rapport expose chacune des observations et contributions du public reçues dans le cadre de la consultation, ainsi que les réponses apportées par la Communauté de communes.

Le Pays des Achards remercie toutes les personnes ayant participé à cette consultation.

I. Les contributions du public

27 contributions ont été enregistrées et figurent en annexe du présent rapport :

- 21 contributions déposées sur la plateforme e-collectivités Vendée (**ANNEXE 1**)
- 6 contributions déposées sur les registres papier de la CCPA et des communes (**ANNEXE 2**).

Les thématiques évoquées sont principalement les énergies renouvelables (18 contributions), les transports (3 contributions). Autres thèmes abordés : la réduction des consommations d'énergie (habitat, mobilité), l'agriculture, la conversion vers des modes de chauffage décarbonés, la réduction des déchets, l'information envers les citoyens, la reforestation, la préservation des rivières et des océans (pollution), etc.

II. Les réponses du Pays des Achards

1. Sur les énergies renouvelables :

La Communauté de communes a pris note de l'ensemble des avis portant sur le développement des énergies renouvelables, notamment en opposition aux projets éoliens.

Une réflexion sera menée entre la Communauté de communes et ses communes membres, sur la stratégie à adopter pour atteindre les objectifs fixés. Le Pays des Achards s'engage à explorer toutes les possibilités de production d'EnR, en tenant compte de l'étude du potentiel de valorisation des énergies renouvelables et de récupération menée par le SyDEV, et en réalisant des études complémentaires si besoin. Dans une démarche d'exemplarité et pour faciliter la réalisation des projets, le Pays des Achards se positionnera également pour prendre part au capital de société(s) de projets EnR de son territoire (action 2.2).

La volonté de la collectivité est de mettre en œuvre un mix énergétique sur le territoire, tout en portant une vigilance particulière à la préservation du cadre de vie. La Communauté de communes veillera également à ce que les projets soient menés en toute transparence, en informant au mieux les populations concernées.

Dans le **rapport de diagnostic** p. 21 (paragraphe 2.2), le paragraphe suivant est supprimé : « *Toutes les communes des Achards pourraient accueillir une production éolienne, sur au moins une partie de leur territoire. Les communes ayant les surfaces les plus importantes sont Le Girouard, Saint Julien des Landes, La Chapelle-Hermier et Sainte Flaive des Loups* ».

2. Sur les transports :

La mobilité douce est une priorité pour le Pays des Achards : document clé de la politique cyclable du territoire, le **Schéma directeur vélo intercommunal** lancé en 2019 est adopté. Ce schéma définira des itinéraires structurants pour le territoire, assorti d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'aménagement et la sécurisation de ces itinéraires. Une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos classiques est également en cours de réflexion. Objectif de la CCPA : faire du vélo un moyen de déplacement à part entière, une alternative crédible à l'automobile pour les trajets courts.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité en 2021, des réflexions seront menées avec la Région en matière de transports en commun, de TER, ou encore de covoiturage.

3. Sur la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat :

La CCPA a mis en place en mai 2020 un **guichet unique de l'habitat (OPAH et PTREH)**, service destiné à accompagner les particuliers dans leurs travaux d'amélioration de leur habitat, notamment de rénovation énergétique (isolation, conversion vers des modes de chauffage plus économes et moins polluants, mise en place d'énergies renouvelables, etc). Ce service dispense un conseil neutre et gratuit, tout en accompagnant les ménages dans leurs démarches de recherche de financements.

En complément des aides existantes au niveau national (ANAH, Ma Prime Rénov', CEE...), la CCPA a également mis en place un **programme de subventions** aux particuliers du territoire, à hauteur de 150 000€ par an.

4. Sur l'agriculture :

Les objectifs chiffrés d'émissions de GES pour le secteur de l'agriculture sont dépendants de l'engagement d'acteurs du territoire, à la place desquels la Communauté de communes ne désire pas se positionner. Ayant néanmoins pleinement conscience des leviers d'actions puissants de l'agriculture face à l'adaptation et à l'anticipation du

changement climatique, l'intercommunalité souhaite engager un partenariat actif avec les acteurs du secteur et en particulier la Chambre d'Agriculture, notamment au travers de l'action 5.5 « Adapter l'agriculture aux changements climatiques ».

Par ailleurs, un certain nombre d'actions du PCAET concernent le secteur agricole, que soit au travers de l'Axe 5 (adaptation), mais aussi de l'Axe 2 consacré aux EnR (bois-énergie, méthanisation, PV...), citons notamment la **Charte Forestière de Territoire** ou encore le **Projet Alimentaire Territorial**, deux projets portés par le syndicat mixte Vendée Cœur Océan (action 3.4). Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire. Il contribuera à renforcer les filières de proximité, à lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaires et à développer la consommation de produits issus de circuits courts.

5. Sur l'aménagement du territoire :

Le Pays des Achards a pleinement conscience de la puissance du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) comme outil de planification durable et de ses leviers d'actions, pour mettre en cohérence l'aménagement du territoire avec les enjeux climat-air-énergie. Les dispositions du PLUiH adopté en 2020 participent à l'atteinte des objectifs du PCAET : limitation de l'artificialisation des sols, densification de l'habitat, végétalisation des centres bourgs, préservation des trames vertes, etc.

Conclusion

Le PCAET étant le premier document de planification de transition énergétique et climatique de la Communauté de communes du Pays des Achards, l'objectif de sa mise en œuvre s'inscrit dans la nécessité de structurer la politique climat-air-énergie de son territoire.

Grâce à ses actions structurantes, la Communauté de communes souhaite conserver la dynamique de mobilisation et poursuivre la montée en compétence des services communaux et intercommunaux sur les enjeux énergie climat et accentuer la transversalité des missions.

D'un point de vue territorial, cette démarche doit également permettre de favoriser davantage la communication et l'animation du territoire pour renforcer les synergies avec les acteurs locaux. Il s'agit notamment de diffuser les informations, de fédérer les acteurs, de promouvoir les initiatives et d'inciter au passage à l'action.

ANNEXE 1 : Les contributions reçues sur la plateforme : <https://participer.ecollectivitesvendee.fr>

| Date | Titre | Proposition |
|------------------------|-------------------------------------|--|
| 08.09.2020 14:38:25 | Aménagement de pistes cyclables | Les fiches descriptives prévoient des consultations sur l'étude d'un plan de pistes cyclables intercommunales qui est une très bonne idée. Nous sommes d'ailleurs très en retard par rapport aux autres communautés de communes (Saint-Gilles) et n'avons pas d'accès au Jaunay. |
| 08.09.2020 14:42:14 | Pas d'éolienne dans les campagnes | Les fiches descriptives prévoient d'identifier et de faciliter des projets de développement d'énergies notamment autour du photovoltaïque et de l'éolien. L'éolien défigure les paysages comme c'est le cas à Vairé. Il n'est pas souhaitable de mettre en place ce type de pollution visuelle pour compenser la pollution carbone. |
| 19.09.2020 10:07:41 | Faciliter le transport via le train | Avoir plus d'horaire entre la Mothe et la roche pour ceux qui travaillent à l'année sur la Roche et pas que pour les saisonniers. Développer les transports propres et collectifs. Cela permettrait une réduction du nombre de voitures sur l'axe les sables la Roche. |
| 29.09.2020 07:30:24 | Réduction des trajets agricoles | Réduire la préemption des terres agricoles,(pour l'agrandissement de la zone industrielle)afin d'éviter aux agriculteurs de se délocaliser .Trop de kilomètres sur les nouvelles exploitations, qui engendrent de la pollution par les engins et surtout les risques d'accidents (vélos frolés, passage dans les bourgs dangereux pour les enfants) etc. |
| 30.09.2020 16:42:47 | Non à l'énergie éolien | Les éoliennes ne sont pas une solution: - Nuisances visuelles -Nuisances pour les habitants -Nuisances pour la faune et la flore -Pas écologiques , forte empreinte carbone de part leur conception (béton, métaux rares, fibre de carbone non recyclable....) Des solutions alternatives comme proposées : -photovoltaïque -géothermie |
| 05.10.2020 10:23:45 | Non au parc eolien | L'implantation d'éoliennes à de très grosses incidences sur le plan santé et sur vos finances, car en cas de vente de votre propriété proche d'un parc éolien, vous pouvez déjà attendre de nombreux mois, voir années avant de vendre votre propriété, et si vous avez la chance de la vendre, sachez qu'une grosse moins value sera appliquée au prix de vente de part la présence de ses éoliennes. Donc non merci ! |
| 05.10.2020 19:18:12 | Non aux Eoliennes | La Vendée est reconnue pour sa qualité de vie (diversité paysages, tranquillité..) l'industrialiser par des usines éoliennes est un saccage inacceptable et destructeur de la biodiversité. Qu'en sera-t-il de nos campagnes dans les décennies à venir ? <ul style="list-style-type: none"> • Projet Nieulais décidé sans concertation contrairement à ce qui est mentionné ds la fiche AX2 (page 40) du PCAET "accompagner l'acceptabilité des projets par la sensibilisation" (sic) • Impacts sanitaires pour les riverains sous-estimés (bruits, ondes, effets stroboscopiques) • L'éolien ne participe pas à la réduction gaz à effet de serre (fonctionnement intermittent, béton, métaux rares) |

| | | |
|------------------------|---|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Dévaluation biens immobiliers • Multiplication des stés d'éoliennes qui s'enrichissent avec la hausse des tarifs électricité et taxe facturée aux consommateurs. <p>Mettons en place les autres solutions compte tenu de l'ensoleillement très favorable, de l'élevage important</p> <ul style="list-style-type: none"> • photovoltaïque sur bâtiments communaux & agricoles, méthanisation agricole, pompes à chaleur, biomasse. |
| 06.10.2020 10:03:23 | Eolienne projet non écologique | <p>Projet inadapté et couteux Utilisation de matériaux précieux Matière non recyclable Fabrication étrangère Bétonnage des campagnes arrachage des arbres alors qu'on en plante en ville terrain inexploitable dans 20 ans donc moins de terre agricole absence de concertation et refus de certains maires pour développer des alternatives plus écologiques et déjà connues atteinte à la santé des humains et des animaux etc etc</p> |
| 06.10.2020 16:21:32 | Projet éoliens sur Nieul le dolent et Aubigny - les Clouzeaux | <p>.Sans concertation avant les études de faisabilités des habitants des zones impactées par de futures implantations de parcs éoliens. .Sans propositions autres que l'éolien sur ces zones proches d'habitations (un peu plus de 500m) solaire par exemple etc. , qui dénature un espace naturel préservé. Devant des faits accomplis, mat de mesure en place, projet finalisé déjà par le promoteur et validé par des élus locaux qui pensent et réagissent sans concertations ni débats avec la population locale . .N'est il pas raisonnable qu'au 21eme siècle , que la politique locale environnementale et énergétique revienne aux citoyens respectueux eux de leur territoire, de leur terre. Le projet éolien est inconcevable avec la vie a la campagne, dénature notre environnement(ce qui en soit ne dérange pas nos élus), provoquant des nuisances. Ce n'est pas parce que l'ont est pas élus que l'ont n'est pas responsable pour autant de l'avenir pour nous et nos enfants de la qualité de notre environnement. Ont peut très bien allié production énergétique vertueuse pour notre environnement sans pour autant vouloir en faire un business qui rapporte qu'a certaine personnes et détruit notre campagne. La fracture entre les citoyens et les élus locaux s'accroît de plus en plus . MR RAISON JOEL</p> |
| 06.10.2020 21:37:02 | Pas d'éolien du photovoltaïque | <p>L'éolien défigure les campagnes 90m = visible de nieul, d'aubigny et des clouzeaux , crée des nuisances sonores surtout dans les campagnes si calmes pas un seul bruit la nuit donc on entendra bien les éoliennes même s'il paraît qu'elles font peu de bruit. De plus ce sera un bruit répétitif. Influence sur le récepteur hezienne, on a déjà du mal à avoir la 4g et la TNT.... influence sur la santé, certes pas certifiée surtout par manque d'études (on comprends pourquoi). mais que pensez alors des divers articles que l'on voit dans les journaux... Mis au moins 500m des habitations alors qu'avant c'était 1000m. 1500 en Allemagne, c'est bien connu , on est plus intelligent que les autres.... c'est plutôt qu'on a des lobbys éoliens plus efficaces ou des élus plus crédules.... Eolienne : baisse valeur des maisons. Sur l'image : en bleu les zones d'ou on ne verra pas d'éoliennes (90m) on voit bien que les bourgs sont concernés. La simulation prend en compte le terrain les haies et les maisons... Le développement du photovoltaïque serait sans doute plus intelligent compte tenu des surfaces de toiture....pas de bruits, pas de campagne défigurée, pas de nuisance sur la faune.. etc</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>08.10.2020 13:53:37</p> | <p>Eoliennes Nieul/Aubigny : NON</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Comment nos élus ont-ils pu adopter un projet de cette importance sans consultation citoyenne : ateliers populaires, consultations locales (démocratie participative ?) • Comment nos élus ont-ils pu se laisser "appâter" par les chiffres flatteurs de VSB sans discernement, se sont-ils montrés critiques sur le projet ? • Comment nos élus ont-ils pu faire confiance à Vendée Energie ? • Comment nos élus ont-ils pu "sacrifier" ou "vendre" la quiétude et le bien-être de leurs concitoyens au profit de la finance ? • Comment nos élus, enfants du pays, peuvent-ils accepter que l'on "saccage" leurs terres, leur environnement ? • Comment nos élus justifieront-ils leur décision aux jeunes générations ? <p>ALORS QUE D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT</p> |
| <p>08.10.2020 18:14:52</p> | <p>Non aux éoliennes</p> | <p>Nous refusons de voir des éoliennes dans notre campagne nieulaise et aubinoise pour une production électrique dérisoire. Des solutions moins coûteuses et plus adaptées à nos communes et sans conséquences néfastes pour les habitants, existent : les nombreux bâtiments municipaux, salles de sport et bâtiments agricoles permettent de recevoir des installations photovoltaïques efficaces et rentables. Ne gaspillons pas l'argent des communes .</p> |
| <p>10.10.2020 18:58:06</p> | <p>Plan climat air énergie pour imposer l'éolien comme a nieul NON</p> | <p>On impose l'éolien au français alors que d'autre solution existe beaucoup plus écologique. Pas de terre agricole impacter, préservation des paysages, pas de nuisances de toute sorte pour les riverains . On se pause la question pourquoi le forcing sur les éoliennes. Réponse le fric que certain se mette dans la poche. C'est ça l'écologie la préservation de l'environnement. Elle est belle la France. Et nos élus logiquement proche de leurs concitoyens ne manque pas de se bruler les ailes avec cette appelle des sirènes qui détruit la vie d'autre personnes. Des personnes qui on travailler dur toute leur vie (plus de 44 ans pour la plupart et une retraite bien maigre au bout) pour avoir un petit chez soi, pour passer leur fin de vie tranquille dans un lieu qu'ils aiment et qui a vue leurs enfants grandir et que l'on vient détruire par des prises de décisions imbécile, pour des raisons énergétique. Il y a de quoi se révolter. NON AUX EOLIENNES ----- OUI AUX PHOTOVOLTAÏQUES</p> <p>Faite attention à la zizanie que vous semer dans vos communes Mesdames et Messieurs les élus</p> |
| <p>14.10.2020 09:28:42</p> | <p>NON aux éoliennes</p> | <p>La majorité des habitants de La Chapelle Hermier sont opposée aux projets éoliens. Ils sont déjà confrontés à un projet en cours, malgré les deux votes négatifs du Conseil municipal. Aujourd'hui, nous avons fait appel devant le tribunal administratif. Dans l'annexe 3 du Plan Climat Air Energie, page 21, sur la figure 20, notre commune se situe sur une zone blanche, donc non favorable aux éoliennes. Dans le texte suivant, vous proposez La Chapelle Hermier, ayant une surface importante pour des projets éoliens. Nous demandons que notre commune soit retirée de ce texte. Respectez les habitants, et les votes du Conseil municipal. Préservez notre cadre de vie et notre santé. La distance minimum fixée à 500 m de l'article L122-1, a été définie quand les éoliennes mesuraient 90 m, maintenant elles font 150 m, voir 200 m. Cherchez l'erreur !</p> |
| <p>15.10.2020 09:53:30</p> | <p>NON aux éoliennes polluantes, et gouffre financier</p> | <p>Aérogénérateurs trop proches des habitations. Ce sont des machines industrielles trop bruyantes avec un bruit rythmé par chaque passage de pale devant le mât. Beaucoup de gens en souffrent, nos élus s'en fichent complètement. Eoliennes très polluantes: quantité importante de béton, d'acier, de carbone, et fibre de verre. Tout est importé. Terres rares et polluantes pour les pays fournisseurs. Aucune écologie ! Paysages massacrés! Tueuses de biodiversité ! Tout ça pour une production TRES MARGINALE et non maîtrisable, car très aléatoire. Mais beaucoup de subventions payées par nos impôts, et taxes sur notre facture EDF, pour des industriels étrangers et les promoteurs ? Les aérogénérateurs (éoliennes) n'apportent rien en termes d'écologie, il faut plus d'énergie pour les fabriquer et les entretenir qu'ils n'en produiront pendant leur vie. Qui paiera la facture du démantèlement ? Prévu 50 000 euros par éolienne, c'est se moquer du monde !</p> |
| <p>15.10.2020 13:54:32</p> | <p>Energies Renouvelables : OUI au photovoltaïque et NON à l'éolien</p> | <p>L'éolien n'est pas adapté à notre bocage (trop de végétation, d'habitations, pas assez de vent). Pourquoi s'entêter à vouloir imposer de force ces projets contre les populations , alors qu'il suffit de développer le photovoltaïque dans une région très favorable ? Arrêtons de laisser les sociétés d'éolien faire n'importe quoi dans nos campagnes et de faire croire que cela va permettre de réduire les émissions de co2.</p> <p>Il y a de beaux projets photovoltaïques à développer sur les bâtiments communaux, agricoles et industriels, ainsi que sur les anciennes déchetteries comme à Talmont.</p> |

| | | |
|--------------------------------|---|---|
| <p>15.10.2020 19:32:36</p> | <p>Projet de parc éolien NON</p> | <p>C'est inadmissible de mettre un tel projet en place sans concertation et sans informations transmises à la population surtout aux habitants directement impactés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -pollution sonore et avec les ondes qui ont des effets NEGATIFS sur la santé de la population - impact néfaste sur l'environnement naturel (paysages) et vivant (animaux) avec du bétonnage et pas de recyclage des pales qui sont enfouies - dégradation du cadre de vie alors que les élus prônent la sauvegarde et l'amélioration de ce cadre de vie ? - dévaluation des biens immobiliers situés à proximité et la liste est longue... <p>Il y a bien d'autres solutions à mettre en place qui sont plus respectueuses de la population et de l'environnement mais qui ne remplissent pas les poches de certains.</p> |
| <p>15.10.2020 19:23:54</p> | <p>Contre l'éolien</p> | <p>Bjr. Je suis contre l'éolien trop près des habitations. Non au projet de la chapelle hermier entre autre:les éoliennes sont gigantesques, situées à 500 m des habitations, alors qu'en Allemagne et d'autres pays d'Europe les autorités demandent maintenant à les éloigner d'au moins 2km, car trop de nuisances et répercussions sur la santé. Des tonnes de béton pour supporter ces amas de métal sont coulées dans nos belles campagnes où vit la faune...beau symbole écologique 🙌 bravo à nos défenseurs de la nature de cautionner un pareil gâchis. Quelle tristesse de voir nos paysages défigurés. Et pour quel bénéfice énergétique ? La production d'énergie éolienne n'est pas du tout conséquente par rapport aux sacrifices qu'elle engendre. Donc mathématiquement, éthiquement, naturellement et écologiquement non à l'éolien.</p> |
| <p>17.10.2020 10:26:38</p> | <p>Non aux Eoliennes</p> | <p>Les éoliennes TROP près des villages, IMPOSÉ par des SOCIÉTÉS PRIVEES. Mépris absolu des décideurs pour les populations, ABSENCE total DE DELIBERATION DEMOCRATIQUE à l'échelle de la commune. LA transition énergétique dans son ensemble est une MASCARADE. La population de la Chapelle-Hermier ne veut pas D'EOLIENNES suite à une pétition ou le NON est ressorti MAJORITEREMENT. Le conseil municipal a voté par deux fois non aux éoliennes. Electricité bien trop chères, subventionné par l'état. La vie va devenir invivable du fait des infrasons, des bruits et de l'effet stroboscopique.</p> |
| <p>17.10.2020 22:32:22</p> | <p>PAC 2 - Photovoltaïque 1 - Eolien 0</p> | <p>Le principal objectif des plans territoriaux Climat-Air-Energie est de responsabiliser les habitants concernant leurs actes quotidiens qui impactent l'environnement et en priorité la lutte comme les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, toutes les initiatives sur les thèmes suivants sont les bienvenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la consommation d'énergie (habitat, transport, agriculture) avec notamment des bâtiments mieux isolés et des pratiques agricoles moins émettrices de GES. - la conversion de modes de chauffages carbonés vers des modes non-carbonés (type pompe à chaleur) - la réduction et le recyclage des déchets (qui passe naturellement par une réduction de la consommation de produits non indispensables) <p>Concernant la production d'énergie dite "renouvelable", le seul intérêt de descendre cette production au niveau des collectivités et du citoyen est là encore de responsabiliser chacun à prendre conscience de sa consommation afin de la réduire. A ce titre, inciter les habitants à produire une part de leur électricité est vertueux car chacun va naturellement essayer de réduire l'écart entre production et consommation en suivant et comparant régulièrement ces 2 chiffres. Il en résulte statistiquement une réduction de la consommation électrique des habitants qui se lancent dans la production individuelle d'énergie. La mise en avant et le développement de l'énergie photovoltaïque correspondent à ce principe, car ce type de production est accessible à chacun et partout : collectivités, entreprises, particuliers, agriculteurs. Bien sur, chacun y participe selon ses capacités, compte tenu des surfaces d'installation disponibles et de ses moyens. Lorsque l'on souhaite développer la production d'énergie dite renouvelable sur le territoire, il faut au préalable étudier les atouts et faiblesses de ce territoire :</p> <p>Les températures hivernales clémentes de l'ouest de la Vendée, en font une zone très favorable à la conversion des chauffages fioul et gaz vers des pompes à chaleur aérothermie. C'est l'énergie renouvelable de type chaleur à privilégier, compte tenu de son bénéfice direct sur la réduction des GES par la conversion du mode de chauffage qu'elle engendre. Le niveau d'ensoleillement exceptionnel sur le secteur des Olonnes et des Achards fait également du photovoltaïque l'option prioritaire à étudier dans les</p> |

| | | |
|--|---------------------------------|--|
| | | <p>ENR électriques. Les progrès des rendements du photovoltaïque, ainsi que la réduction des coûts de fabrication rendent cette solution de plus en plus pertinente. Le potentiel d'installation de photovoltaïque au sol important sur les 2 anciens centres d'enfouissement de Sainte-Flaive et Martinet permettrait de couvrir une part très importante de la consommation électrique sur le pays des Achards.</p> <p>Concernant les projets d'éolien terrestre, ceux-ci n'ont pas leur place dans le PCAET des Achards et sont en contradiction avec d'autres thèmes portés par le PCAET et le PADD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas d'effet pédagogique sur la sensibilisation de sa propre consommation comme constaté avec le photovoltaïque - des projets non concertés avec les populations impactées, malgré ce que prétendent les porteurs de projet sur l'acceptabilité de l'éolien - une pertinence technique très faible, compte-tenu des contraintes techniques et naturelles du secteur des Achards : - Couloir aérien militaire à basse-hauteur qui limite le type de matériel possible à des modèles non performants et dépassés - Potentiel de vent limité par rapport à d'autres zones du département - Végétation entraînant des vents + faibles et irréguliers - Habitat diffus significatif limitant les zones potentielles à des surfaces trop réduites - une comparaison défavorable avec le photovoltaïque, si l'on étudie la faible surface nécessaire de panneaux PV pour atteindre la même production électrique (éoliennes peu productives) - des nuisances nombreuses (santé, biodiversité, paysages, destruction de terres agricoles, immobilier) - Désinformation des élus locaux sur leur pouvoir de décision concernant de tels projets <p>La façon dont sont étudiés et développés les projets éoliens est problématique : on ne confie pas à un porteur de projet, c'est à dire une société privée qui a naturellement un intérêt à ce que le projet se fasse, l'étude qui doit présenter de façon indépendante et impartiale les éléments clés du projet permettant de juger de sa pertinence pour le bien des collectivités et de leurs habitants.</p> <p>La bonne démarche doit donc être de faire réaliser au préalable une étude comparative, avec avantages et inconvénients, des différentes solutions, indépendamment de tout intérêt privé.</p> <p>Le photovoltaïque, comme l'éolien, n'ont cependant aucun effet bénéfique sur la réduction des gaz à effet de serre et donc la lutte contre le réchauffement climatique dans notre pays. Le prétendre et surtout l'utiliser pour tenter de légitimer des projets fortement contestés comme l'éolien ne peut qu'entraîner de graves déceptions une fois les projets réalisés.</p> |
| <p>18.10.2020 17:12:36</p> | <p>NON aux éoliennes</p> | <p>Nieul Le Dolent VACHE A LAIT ENERGETIQUE du Pays des Achards NON. Les neuf communes concernées ou RIEN. PAS d'éoliennes mais du Photovoltaïque énergie avec beaucoup d'avenir pas comme l'éolien. les surfaces de toitures ne manque pas sur la com com.</p> |

ANNEXE 2 : Les contributions reçues sur le registre papier

1. REGISTRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS



Ce cahier de concertation,

est à votre disposition

du 24/08/2020 au 18/10/2020.

Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques,

elles seront toujours constructives.

D. Achards le 6 Octobre.

PCAET -

Habitante Commune de Vieul le Pollet

- Pannaux photovoltaïques sur les ateliers municipaux et les bâtiments publics*
- Aide à la rénovation des habitations énergivores -*
- Développement de centrales hydrauliques*
- Lutter contre la déforestation et replanter des arbres dans les campagnes.*
- Changement de modèle de culture et d'élevage.*
- Préserver les océans et les rivières - (pollution de la mer)*
- Recycler - et inventer des systèmes pour se servir de ce qui peut être récupéré -*
Hauti -

Les Achards, le 6 octobre
2020

PCAET

Habitante de la commune du Girouard, je souhaite apporter les observations suivantes concernant le projet du parc éolien sur Nieul le Dolent.

Ce projet est absurde et surtout, il ne doit pas aboutir pour les raisons suivantes :

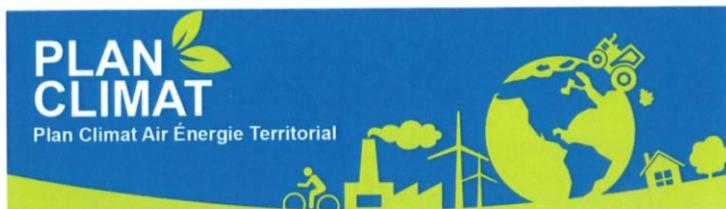
- une mise en danger de la population située à proximité et un peu plus éloignée car les dangers sont nombreux et connus ~~de~~ sur la santé physique et psychologique les citoyens ne sont pas des quantités négligeables;
- dénaturation l'environnement existant et paisible encore à ce jour;
- pollution sonore, visuelle durant les 20/30 ans d'existence des éoliennes puis des sols puisque l'on enfouit les pales car on ne sait pas les traiter comme ~~des~~ déchets.
- il y a d'autres solutions d'énergies propres et qui ont moins d'impact que les éoliennes (panneaux solaires, hydrogène,



- aucune communication / informations transmises auprès des particuliers directement impactés
- dévaluation des prix des biens immobiliers situés à proximité.

Merci d'écouter ceux qui vous
écrivent.

NIEUL-LE-DOLENT



Ce cahier de concertation,

est à votre disposition.

Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques,

elles seront toujours constructives.

Nieul le Dolent - le 16/10/2020.

(Il est regrettable que ce registre n'ait pu être mis à disposition du public qu'une seule journée).

Avant de vouloir à surcharger un réseau électrique déjà encombré, il aurait été logique de d'abord pratiquer l'isolation thermique des bâtiments existants en premier et inciter les habitants à faire appel aux aides d'état pour la rénovation et l'isolation thermique de l'habitat particulier.

Le choix de l'éolien n'est absolument pas pertinent sur ce territoire = Or, les nuisances déjà énumérées dans tous rapports concernant ce projet, la pertinence économique n'est en aucun cas prouvée ou démontrée par les porteurs du projet =>.

d'autres solutions paraissent mieux correspondre à ce territoire. Encore aurait-il fallu écouter les citoyens: M. Frédéric Babin

en insistant à chauffer les logements dans la limite de 19°
de Syder pourrait faire de l'information (flyers..)

la priorité devrait être à la limitation de l'artificialisation des Sols
→ limiter le Periurbain (lotissements) au profit de la re-forestation
Champs de Foire et coeur de village (place au marché) pourrait être
revegetalisés p. éviter les zones de surchauffe d'été.

Plutôt que l'éolien le solaire devrait être priorisé, les surfaces
de Bâtiments le permettent ainsi que d'anciens CGT de St-Faire.
les calculs sont nécessaires car le solaire apporte une meilleure
productivité. Des foyers à proximité des Z.D.E se sent des projets
de vie sacrifiés il faudra rendre des comptes tôt ou tard pour une
faible photovoltaïque jouie d'une meilleure acceptabilité.
Il faut revoir sa copie (concern mairie de Vieul) car tôt ou tard
le scandale éolien explosera et seront nos élus !

Cordialement

Dr Chevillard

1/10/2020

consultation au feu très rapide des documents
(difficultés rencontrées à plusieurs reprises pour consulter
sur le net -) Dommage car c'est un gros travail qui
a été réalisé. j'espère qu'il aboutira -

2 points qui m'intéressaient particulièrement :

- une recyclerie - l'ouverture de la 3^e déchetterie me
semble être une bonne opportunité pour en ouvrir une -

Je lis que c'est envisagé

- l'organisation d'un transport en commun -

le déplacement solidaire organisé par Beaulieu est déjà
une réponse. Mais quid du véhicule de l'EMAPAD,
par exemple - est-il utilisé au mieux ?

Je vois que l'hypothèse d'une navette est envisagée.

Beaucoup de concertation semble-t-il. Mais vers les
citoyens - habitants ? C'est bien insuffisant - le fait que
très peu de personnes sont au courant de cette consultation
en est la preuve - Pourtant le potentiel de personnes
sensibles aux thèmes évoqués, les personnes militant dans
des associations autour de l'environnement montrent
clairement qu'en tenant compte soigneusement à la réussite
de ce projet.

Lucette Lejean